



Allocations chômage apres licenciement

Par **alléluiah**, le **26/10/2015** à **11:53**

bonjour

fin novembre 2014 j'ai quitter mon emploi. je me suis inscrite à pole emploi le 10 décembre 2014 mais je n'avais droit à aucune allocation chômage étant donné que j'avais démissionner.

cependant le 15 décembre je retrouve un travail à temps partiel

Pole emploi m'annonce que mon dossier peut être réétudier au bout de 4 mois si je prouve que je fais tout pour retrouver du travail et le 5 mai pole emploi m'annonce que j'ai droit aux allocation chômage.

le 19 mai 2015 je suis licencié de mon emploi à temps partiel

du 20 juin au 9 octobre 2015 j'étais en congé maternité et je me suis donc réinscrite à pole emploi pour toucher le chômage

je souhaiterais donc savoir comment sont calculer les allocations chômage à ma réinscription

sont elles les même que avant mon congé maternité ou sont-elles calculer sur la base de mon emploi à temps partiel?

merci de me répondre bonne journée